

*Communiqué aux médias concernant l'assemblée plénière de la Conférence centrale des 27 et 28 juin 2014 à Coire*

**«Parce qu'ensemble, on va plus loin. Pour l'Eglise. Pour la collectivité.»**

***Réunie à Coire, l'assemblée plénière de la Conférence centrale a traité un vaste éventail de sujets. Avec l'élection de Renata Asal (Lucerne) au sein de sa présidence, une deuxième femme siégera désormais dans cet organe. L'adoption d'un nouveau concept de communication permettra à la Conférence centrale d'attirer plus fortement l'attention sur le poids de l'action de l'Eglise au niveau national et d'améliorer l'information à cet égard. Quant à ses recommandations à propos du «Vade-mecum», elles contribueront à la poursuite du développement du droit public ecclésiastique. Enfin, les nombreuses décisions arrêtées concernant l'organisation et le financement des institutions ecclésiastiques cofinancées sont l'expression de la ferme volonté de la Conférence centrale de remplir sa mission statutaire «de créer des conditions favorables et d'apporter son soutien à l'accomplissement des tâches pastorales à l'échelon des régions linguistiques et au niveau national» (art. 3 des Statuts).***

«Nous avons quelque chose à offrir! Au travers de l'action que nous menons et des informations que nous diffusons, nous voulons mettre en évidence que la Conférence centrale, en tant qu'organisme faitier des corporations catholiques, répond à un besoin, qu'elle est nécessaire et, surtout, qu'elle est utile à l'Eglise et à nos membres.» Tel est le message central donné par le président Hans Wüst (SG) dans ses propos introductifs. Par ailleurs, faisant allusion au rejet massif de l'initiative populaire réclamant la suppression de l'assujettissement des personnes morales à l'impôt ecclésiastique dans le canton de Zurich, il a tenu à souligner le solide appui dont les Eglises jouissent au sein de la société. A ses yeux, ce résultat confirme le bien-fondé de notre système caractérisé par une organisation démocratique grâce à laquelle il est possible de percevoir des impôts ecclésiastiques.

### ***Elections complémentaires aux organismes internes de la Conférence centrale***

Pour accomplir son travail, la Conférence centrale a non seulement besoin de moyens financiers mais encore d'hommes et de femmes qui s'engagent à participer au travail de réflexion et à y consacrer le temps nécessaire. Aussi, le sujet des élections figurait en tête des points de l'ordre du jour. En Renata Asal, déléguée à la Conférence centrale de l'Eglise nationale lucernoise, c'est une spécialiste de la pédagogie curative, une juriste, une mère de famille et une conseillère synodale expérimentée qui a été élue en tant que membre de la présidence. Cet organe sera formé désormais de trois hommes (Hans Wüst, Luc Humbel et Benno Schnüriger) et de deux femmes (Susana Garcia et Renata Asal), lesquels sont issus de quatre diocèses différents (Saint-Gall, Bâle, Coire et Lausanne-Genève-Fribourg). Par ailleurs, Thomas Franck, le directeur administratif de la corporation saint-galloise, a été élu président de la Commission des finances, tandis que Markus Hodel, le nouveau secrétaire général de la corporation zurichoise, a été désigné en qualité de nouveau membre de cette commission.

### ***Concept de communication et nouvelle identité visuelle***

L'adoption d'un concept de communication et d'une nouvelle identité visuelle pour la Conférence centrale traduit sa volonté d'accorder une place accrue à la communication et aux relations publiques. Il s'agira de

faire apparaître plus clairement les tâches assumées et ce à quoi servent les moyens financiers qu'elle met à la disposition d'une cinquantaine d'institutions de l'Eglise catholique en Suisse actives à l'échelon national et au niveau des régions linguistiques.

### ***Augmentation du montant cible***

Même si la cible à fixer pour le total des contributions dues à la Conférence centrale en 2015 a suscité un débat animé, son augmentation de 3% par rapport à 2014 n'a pas été remise en cause. Aussi, la Conférence centrale sera en mesure d'affecter l'année prochaine CHF 235'000.- de plus au cofinancement des tâches accomplies au niveau de la Suisse et des régions linguistiques. Cette hausse compensera dans une proportion sensible le recul de CHF 300'000.- de la participation de l'Action de Carême. Dès lors, si CHF 8'700'000.- étaient disponibles pour 2014, la somme de CHF 8'635'000.- sera encore réunie en 2015.

### ***La solidarité ne saurait être que totale***

La question des contributions que, fort probablement, divers membres de la Conférence centrale n'acquitteront en 2015 qu'en partie seulement – avec pour effet d'amputer d'environ CHF 1 mio le total attendu – a suscité maints commentaires. Les cantons et diocèses qui, à ce jour, n'ont pas versé l'intégralité du montant escompté de leur part ont été enjoins par un vote sans opposition de réduire les sommes manquantes. Si cet objectif se révèle impossible à atteindre, des justifications seront à fournir. Quant aux membres appelés à payer des sommes particulièrement élevées pour décharger ceux à faible capacité financière, ils n'ont pas caché que la solidarité a ses limites. Une meilleure transparence financière, des efforts authentiques pour verser l'intégralité des sommes dues ainsi que l'application d'une clé de répartition garante d'un équilibre subtil entre solidarité et égalité revêtent une importance primordiale. De plus, il convient de ne pas perdre de vue l'affectation des contributions allouées à la Conférence centrale: sur les quelque CHF 11 mio que prévoit le budget de la Conférence centrale pour 2015, près de 10,5 mio serviront au financement de tâches pastorales de l'Eglise.

### ***Fondements du pilotage de l'activité de l'Eglise dans le domaine des médias et de la formation***

Parallèlement à des décisions de nature financière, des mesures organisationnelles ont été arrêtées pour certaines institutions cofinancées actives à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques. Ainsi, la Conférence centrale a adopté un statut-cadre et un statut rédactionnel pour l'activité médiatique menée à l'échelon des régions linguistiques de même qu'un règlement d'organisation pour le travail accompli dans le secteur de la formation professionnelle. Ces règlements constitueront les fondements sur lesquels reposera la mise en œuvre de projets de réorganisation de taille (cf. document séparé 1).

### ***Recommandations concernant le «Vade-mecum»: complémentarité et soutien mutuel***

Les recommandations de la Commission du droit public ecclésiastique et du droit régissant la religion de la Conférence centrale à propos du «Vade-mecum pour la collaboration de l'Eglise catholique avec les corporations de droit public ecclésiastique en Suisse» ont constitué un autre sujet crucial abordé par l'assemblée plénière. Dans ses propos introductifs, Benno Schnüriger (ZH), président de la commission, a rappelé que le Vade-mecum constituait une contribution de poids des évêques suisses à la promotion des liens de collaboration entre la hiérarchie canonique et les autorités de droit public ecclésiastique. Or, un tel développement implique l'établissement de relations de partenariat. Dans cette perspective, le

cardinal Francesco Coccopalmerio a suggéré, lors de la sortie officielle du rapport scientifique sur les relations entre l'Eglise et l'Etat en Suisse (publié pour l'instant en allemand seulement), l'organisation de débats, de séminaires et de cours de formation sous le patronage des évêques et de la Conférence centrale.

Pour sa part, dans sa prise de position, la Conférence centrale dénonce la tendance du Vade-mecum à réduire les corporations au rang de purs bailleurs de fonds. Elle soutient au contraire que la faculté de se prononcer sur l'affectation de l'argent à disposition de l'Eglise fait également partie intégrante des responsabilités en matière financière. En effet, il est très important que les membres des corporations ne se limitent pas à financer l'édifice que constitue l'Eglise. Ils doivent participer à sa construction en mettant à profit leurs forces et leurs compétences, et habiter cette demeure composée de «pierres vivantes» aux côtés des ministres ordonnés et des collaborateurs ecclésiastiques. Enfin, la prise de position affirme expressément que le partenariat exigé ne saurait être confondu avec l'idée que hiérarchie canonique et autorités de droit public ecclésiastique jouissent des mêmes droits. Dans les différences en matière de tâches et de compétences, il y a lieu de voir plutôt une complémentarité et une entraide précieuses. On ne saurait les interpréter comme une prééminence des uns sur les autres (cf. document séparé 2).

### ***De nombreux invités et une prise de congé***

Lors de son assemblée plénière, la Conférence centrale s'est aussi adonnée à d'autres activités en dehors de l'ordre du jour. La veille au soir, les délégués ont visité la cathédrale de Coire fraîchement rénovée ainsi que les fouilles de la chapelle sépulcrale Saint-Etienne. En outre, ils ont eu l'occasion d'écouter un exposé du professeur Christian Cebulj (Haute Ecole de théologie de Coire) consacré à un concept de catéchèse axé sur l'histoire familiale. Ce dernier ne s'intéresse pas seulement à la question de savoir de quelles familles l'Eglise a besoin, mais aussi à celle-ci: de quelle Eglise les familles ont-elles besoin?

Les personnalités que l'Eglise nationale des Grisons avait conviées illustraient à la perfection la place particulière qu'occupe la corporation ecclésiastique cantonale entre l'Eglise et l'Etat et au niveau de l'œcuménisme. Ainsi ont participé au programme du vendredi soir l'évêque diocésain Vitus Huonder, l'évêque auxiliaire Marian Eleganti, mais aussi les conseillers d'Etat Mario Cavigelli et Martin Jäger, le président du Grand Conseil Hans Peter Michel, des représentants de l'Eglise réformée ainsi que la rectrice de la Haute Ecole de théologie de Coire, Eva-Maria Faber. Ces personnes ont adressé des messages de salutation qui, tous, ont insisté sur la nécessité de nourrir des relations constructives, que ce soit entre les Eglises et l'Etat, à l'échelon œcuménique et interreligieux ou au sein même de l'Eglise catholique.

A la fin de l'assemblée plénière, la Conférence centrale a pris congé du délégué zurichois Giorgio Prestele qui a occupé de nombreuses années durant le poste de secrétaire général de l'Eglise catholique dans le canton de Zurich. Dans le cadre de la Conférence centrale, il a déployé pendant quinze ans une intense activité en tant que membre de plusieurs organes internes ainsi que dans des organismes du cofinancement, engagement pour lequel il a été vivement remercié. Dans son allocution de départ, Giorgio Prestele a exprimé en dernier lieu ce vœu: «Au grand jamais, ne vous laissez pas contester le fait que l'Eglise c'est aussi vous. Ayez du courage et une saine perception de votre action en son sein!»

**Document séparé 1: Concentration des forces – un effort concret**

Les lecteurs réguliers des communiqués de presse de la Conférence centrale connaissent bien son ambition de vouloir concentrer les forces. Or, plusieurs grands projets sur le point d'aboutir prouvent qu'il ne s'agit pas de propos en l'air:

*Trois centres médias régionaux*

Les activités médiatiques accomplies à l'échelon des régions linguistiques seront concentrées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 au sein de trois centres médias régionaux placés sous une bannière nationale commune et qui assumeront conjointement de nombreuses tâches. Le statut-cadre décrit le mandat confié à ces centres médias dans les domaines de l'information, de l'annonce de l'Evangile, du travail de relations publiques et des services. Les contenus journalistiques devront être élaborés sous une forme qui les rendent utilisables pour les divers canaux existants (online, radio, TV, presse écrite, médias sociaux, etc.). Le statut rédactionnel garantit la liberté de presse interne et externe des centres médias ainsi que l'indépendance de ces derniers dans la loyauté envers l'Eglise catholique romaine. Il exige de ces centres qu'ils entretiennent des liens de partenariat pour la collaboration œcuménique et la coopération avec le service public et les prestataires privés. Enfin, le respect de la diversité des opinions fait partie de l'attitude journalistique fondamentale attendue de la part des centres médias.

*Deux centres régionaux pour la formation professionnelle en Eglise*

Les offres régionales de formation axées sur l'exercice de la profession font l'objet d'une concentration. Un centre de compétence débutera ses activités en septembre 2014 en Suisse romande tandis qu'un organisme similaire ouvrira ses portes un an plus tard en Suisse alémanique. Le règlement d'organisation que la Conférence des évêques suisses mettra en vigueur selon toute probabilité au 1<sup>er</sup> janvier 2015, après avoir été approuvé par l'Action de Carême et la Conférence centrale, arrêtera les principes en matière de surveillance et de coordination dans ce domaine. Il assurera aussi la garantie de la qualité et la cohérence de l'offre au niveau national. De plus, en Suisse alémanique, le travail de «ForModula» sera poursuivi dans ce nouveau cadre.

*Un centre de compétence régional pour la pastorale des jeunes en Suisse alémanique*

Les institutions qui assument des tâches dans le domaine de la pastorale des jeunes en Suisse alémanique exerceront dès 2015 l'ensemble de leurs activités dans un seul et même lieu. Le but visé est d'exploiter des synergies et d'intensifier les échanges et la collaboration.

*Reconnaissance des efforts considérables consentis par les responsables*

Compte tenu du bouleversement que représenteront ces changements pour les organismes d'encadrement, les responsables et les collaborateurs, mais aussi au niveau des liens de partenariat, les institutions concernées annonceront elles-mêmes le moment et les incidences des pas franchis. La Conférence centrale se réjouit de ces évolutions. Elle tient à remercier ses partenaires au sein du cofinancement (CES, COR, DOK et Action de Carême) et surtout les organismes d'encadrement et les responsables pour tous les efforts qu'ont exigés ces processus de transformation.

**Document séparé 2: La Conférence centrale et le «Vade-mecum»**

Les recommandations de la Conférence centrale à propos du Vade-mecum peuvent être consultées sous le titre «L'Eglise catholique, les corporations de droit public ecclésiastique et l'Etat en Suisse» à l'adresse Internet: [www.rkz.ch](http://www.rkz.ch) → Downloads → Prises de position (28 juin 2014).

Un premier rapport ainsi que les décisions de la Conférence centrale à propos du Vade-mecum ont été adoptés les 29 et 30 novembre 2013. Ils peuvent être consultés sur le même site Internet: [www.rkz.ch](http://www.rkz.ch) → Downloads → Prises de position (4 décembre 2013).

Le «Vade-mecum pour la collaboration de l'Eglise catholique avec les corporations de droit public ecclésiastique en Suisse» de la commission d'experts de la CES «Eglise catholique et Etat en Suisse» peut être consulté sous: <http://www.eveques.ch/content/view/full/10501>.

Le rapport scientifique de la commission d'experts de la CES «Eglise catholique et Etat en Suisse» vient d'être publié sous la forme d'un livre intitulé: Libero Gerosa (éd.), «Staatskirchenrechtliche Körperschaften im Dienst an der Sendung der Katholischen Kirche in der Schweiz» (Kirchenrechtliche Bibliothek 16): Lit-Verlag Vienne et Zurich 2014. Il est en vente en librairie.

Un bref exposé présenté par le secrétaire général de la Conférence centrale lors de la sortie officielle de l'ouvrage et intitulé «Les conventions entre les évêques diocésains et les corporations de droit public ecclésiastique: leur importance pour la collaboration au service de l'Eglise» est disponible sur la page Internet de la Conférence centrale: <http://www.rkz.ch/upload/20140701111258.pdf>

Toutes les interventions lors de la sortie officielle de l'ouvrage le 25 juin 2014 sont disponibles sur la page de la CES: <http://www.eveques.ch/content/view/full/10923>

Zurich, le 3 juillet 2014

Daniel Kosch